



Municipalité de Champlain
819, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0
Téléphone 819-295-3979 / Télécopieur 819-295-3032
Courriel : info@municipalite.champlain.qc.ca



AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors d'une assemblée du conseil municipal de Champlain qui se tiendra le **LUNDI 6 JUILLET 2026**, à compter de 19 h 30, au Centre du Tricentenaire, 961, rue Notre-Dame, il sera discuté des demandes suivantes :

1. Demande de dérogation mineure – 288, boul. de la Visitation – lot 4 505 337
 - Permettre une hauteur de 5 m à mi toit au lieu du 4 m autorisé selon la grille de spécifications et de l'article 8.2 du règlement de zonage
2. Demande de dérogation mineure – 295, route Ste-Marie – lot 4 904 186
 - Demande une entrée charretière de 24 m au lieu du 11 m prescrit à l'article 14.8 du règlement de zonage.
3. Demande de dérogation mineure – 1345, rue Notre-Dame – lot 4 50 585
4.
 - Ajout d'un 3^e bâtiment accessoire d'une superficie de 106.95 m², alors que la superficie maximale autorisée pour un bâtiment accessoire principal est de 100 m².
 - Autorisation d'une hauteur approximative de 4.57 m à mi-toit, excédant la hauteur maximale réglementaire de 4 m.
 - Dépassement de la superficie totale des bâtiments accessoires, soit 233.39 m² au lieu de 150 m² autorisés.
5. Demande de dérogation mineure - 160, rue Massicotte – lot 6 500 693
 - Permettre l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 1.22 m au lieu de 1 m tel que prescrit pour les marges avant dans le règlement de zonage 2009-03 à l'article 10.2.

Toute personne intéressée

- Pourra se faire entendre lors de l'assemblée du lundi 6 juillet 2026 à 19 h 30 au Centre du Tricentenaire 961, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0
- ou faire parvenir ses avis ou commentaires par courriel à info@municipalite.champlain.qc.ca ou par courrier au 819, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0

Donné à Champlain ce dix-huitième jour du mois de juin deux mille vingt-six (18 juin 2026)

Caroline Dionne

Caroline Dionne, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Caroline Dionne, directrice générale, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai affiché copie de l'avis ci-dessus sur le site de la municipalité, section avis, et au bureau municipal, le 18 juin 2026.

Donné à Champlain ce dix-huitième jour du mois de juin deux mille vingt-six (18 juin 2026)

Caroline Dionne

Caroline Dionne, directrice générale